

1077/000



REÇU LE :  
31 MAI 2023  
ETUDE OCMJ

**SARL BAST**

2 PLACE DE LISBONNE  
C/C ODYSSEUM  
34000 MONTPELLIER

**COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020



Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01042019** et clos le **31032020** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **SIE DE MONTPELLIER II  
156 RUE ALFRED NOBEL  
34266 MONTPELLIER CEDEX 2**  
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

**SARL BAST  
2 PLACE DE LISBONNE  
C/C ODYSSEUM**

Identification du destinataire

**34000 MONTPELLIER**

Insp. IFU N° dossier N° Siret  
**8284427800023**

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**RESTAURATION**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **38 414**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2 Plus-values** Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Pôle de compétitivité  
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Zone de reconstruction de la défense art 44 terdecies  
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%  
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement  
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **COMPTA EXPERTS**

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : **AFE NIMES** 335 Chemin Bas du Mas de Bo 0466296804  
**ARTEPARC - ZAC Georges Besse 2** 30000 NIMES

- Conseil :

- C/GA/OMGA ou viseur conventionné :  
N° d'agrément

A **VAUVERT**, le **01072020** Signature et qualité du déclarant **M ABEL STEPHANE GERANT**



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL BAST**  
et Date de clôture de l'exercice **31032020**

**J | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	118 153
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise		SARL BAST		2 PLACE DE LISBONNE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		C/C ODYSSEUM		34000 MONTPELLIER			
SIRET		8 2 8 4 4 2 7 8 0 0 0 0 2 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032020		31032019	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	72 000	012		72 000	72 000
		014	10 000	016		10 000	10 000
	Immobilisations corporelles*	028	85 407	030	40 910	44 497	58 880
	Immobilisations financières* (1)	040	15 586	042		15 586	15 245
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>182 992</b>	048	<b>40 910</b>	<b>142 082</b>	<b>156 125</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060	2 193	062		2 193	3 294
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	906	070		906	906
		072	14 869	074		14 869	11 769
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	9 267	086		9 267	20 711
	Charges constatées d'avance *	092	23 490	094		23 490	22 805
<b>Total II</b>	096	<b>50 726</b>	098		<b>50 726</b>	<b>59 484</b>	
<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>233 718</b>	112	<b>40 910</b>	<b>192 808</b>	<b>215 609</b>	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	5 000	5 000	5 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	500	500	500
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		132			
	Report à nouveau	134		134	17 419	1 693	1 693
	Résultat de l'exercice	136		136	(39 837)	15 726	15 726
	Provisions réglementées	140		140			
<b>Total I</b>	142		142	<b>(16 917)</b>	<b>22 919</b>	<b>22 919</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154				
<b>Total II</b>	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	72 406	89 034	89 034
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	45 123	45 244	45 244
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	169	15	92 195	58 411	58 411
	Produits constatés d'avance	174		174			
<b>Total III</b>	176		176	<b>209 725</b>	<b>192 689</b>	<b>192 689</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>192 808</b>	<b>215 609</b>	<b>215 609</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	15 576	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	55 024	55 024
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 633	10 633
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL BAST</b>		Exercice N clos le <b>31032020</b>		Exercice N-1 clos le <b>31032019</b>		Néant	
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>									
PRODUITS D'EXPLOITATION									
Ventes de marchandises *		209		210					
Production vendue		dont export et livraisons		215		486 585		506 932	
		biens		217					
		services *							
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
Production immobilisée *				224					
Subventions d'exploitation reçues				226				417	
Autres produits				230		4 376		3 807	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		490 961		511 156	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		121 317		137 555	
Variation de stock (marchandises) *				236		1 101		318	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242		159 995		156 855	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 4 358		244		5 345		5 881	
Rémunérations du personnel *				250		205 297		155 399	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		18 547		18 926	
Dotations aux amortissements *				254		14 383		13 730	
Dotations aux provisions				256					
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260		262		1 718		1 594	
Total des charges d'exploitation (II)				264		527 702		490 258	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270		<b>(36 741)</b>		<b>20 897</b>	
Produits financiers (III)				280					
Produits exceptionnels (IV)				290					
Charges financières (V)				294		1 673		2 020	
Charges exceptionnelles (VI)		347 348		300		1 423		1 957	
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306				1 195	
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310		<b>(39 837)</b>		<b>15 726</b>	
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314 39 837	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
Provisions non déductibles*				322					
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330		1 423			
écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248							
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Dédutions		986		987		127		342	
Entreprises nouvelles (44. sexies)		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)		138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992			
ZFA NG (44 quaterdecies)		Investissements outre-mer		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993			
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		641		350	
Divers* dont		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643		645		647		648	
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS</b>				352				354 38 414	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360					
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS</b>		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370				372 38 414	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

## 2033B - Divers à réintégrer au 31/03/2020

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	1 423
<b>Totalisation</b>	<b>1 423</b>

**2033B - Divers à déduire**  
**au 31/03/2020**

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>SARL BAST</b>					Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE														Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	72 000	402		404		406	72 000							
	Autres	410	10 000	412		414		416	10 000							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	76 148	442	10 292	444	10 292	446	76 148							
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456								
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470	9 258	472		474		476	9 258							
Immobilisations financières		480	15 245	482	341	484		486	15 586							
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>182 652</b>	<b>492</b>	<b>10 633</b>	<b>494</b>	<b>10 292</b>	<b>496</b>	<b>182 992</b>							
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 902	532	11 297	534		536	33 199							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546								
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560	4 625	562	3 086	564		566	7 711							
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>26 527</b>	<b>572</b>	<b>14 383</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>40 910</b>							
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
					Court terme *	Long terme										
①	②	③	④	⑤		⑥ 19 %	⑦ 15 % ou 12,80 %	⑧ 0 %								
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589								
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595								
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## 2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/03/2020

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
<b>Totalisation</b>								

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SARL BAST Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**      **III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	38 414	
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>870</b>	<b>38 414</b>	

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	51 936
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	36 090
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL BAST</b>	Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01042019</b> et clos le : <b>31032020</b>	Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	486 585
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	4 376
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>490 961</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	121	146 568
Variation négative des stocks	145	1 101
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	72 293
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 718
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>221 681</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée <b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>137</b>	<b>269 281</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	269 281
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	490 961
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

**6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
\_\_\_\_\_

EXERCICE CLOS LE **3|1|0|3|2|0|2|0|**

N° SIRET **8|2|8|4|4|2|7|8|0|0|0|0|2|3|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL BAST**

ADRESSE ( voie ) **2 PLACE DE LISBONNE C/C ODYSSEUM**

CODE POSTAL **34000** VILLE **MONTPELLIER**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<b>901</b>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>902</b>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<b>903</b>	<b>1</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<b>904</b>	<b>500</b>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) **M** Nom patronymique **ABEL** Prénom(s) **STEPHANE**  
 Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **500**  
 Naissance : Date **23051976** N° département **34** Commune **LUNEL** Pays **FRANCE**  
 Adresse : N° **68** Voie **RUE MERCAT VIEL**  
 Code postal **30600** Commune **VAUVERT** Pays **FRANCE**

Titre (2)  Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
 Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT